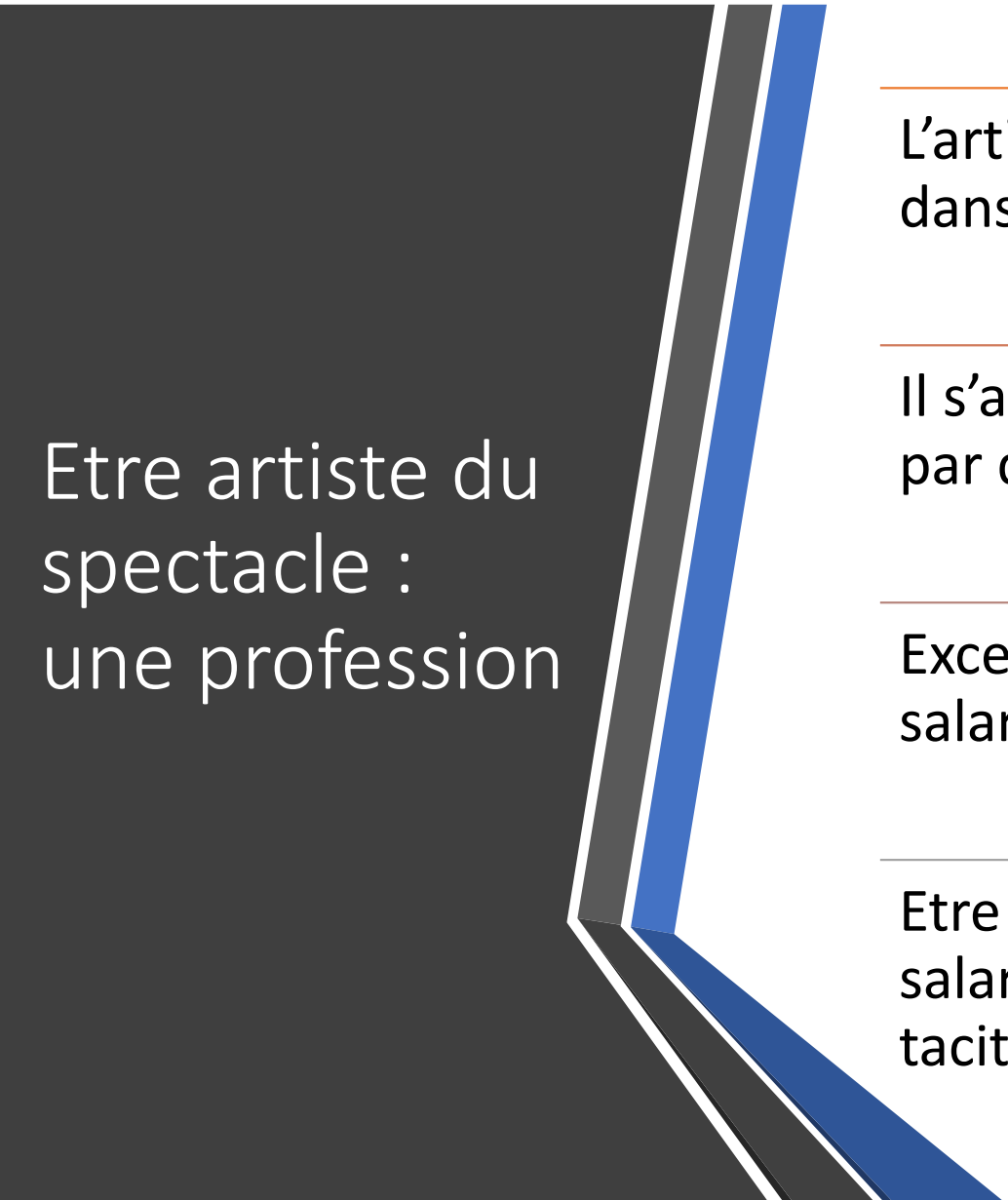


Cachetonner : mode d'emploi

Orchestre Français des Jeunes
9 décembre 2018



orchestre
français
des jeunes



Etre artiste du spectacle : une profession

L'artiste exerce une profession qui s'inscrit dans un contexte juridique

Il s'agit d'une activité professionnelle exercée par des salariés pour le compte d'employeurs

Exception française : la présomption de salariat des artistes du spectacle

Etre musicien professionnel signifie être salarié au titre d'un contrat de travail écrit ou tacite



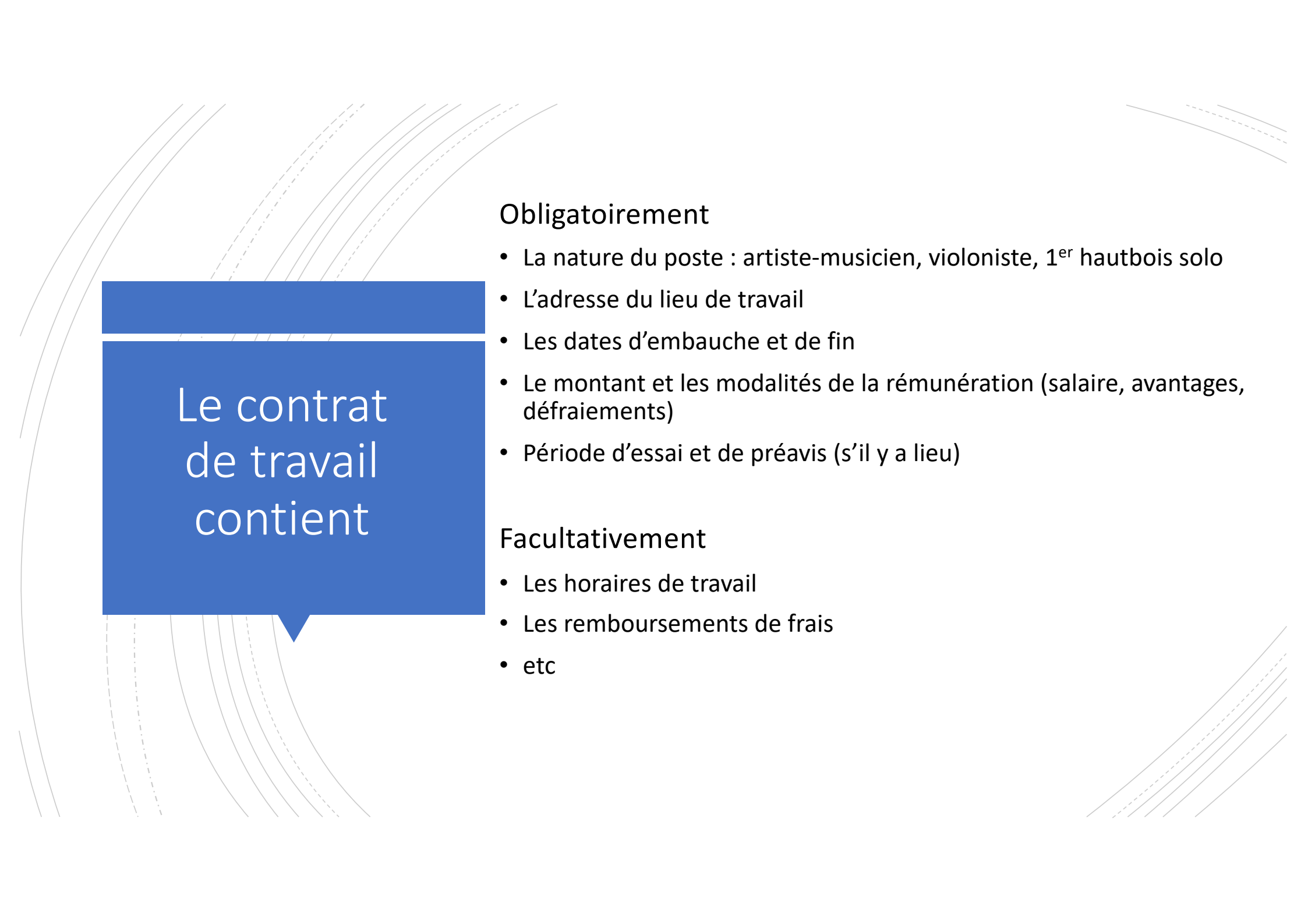
Le contrat de travail du musicien

CDI, CDD, CDDU

Trois types de contrats de travail en fonction de leur durée pour s'adapter à la manière dont est exercée l'activité

- CDI : le contrat normal pour une activité permanente
- CDD : le contrat dérogatoire, de remplacement, temporaire, accroissement d'activité
- CDDU : réglementé, d'usage et temporaire



The background of the slide features several sets of thin, curved lines in light gray, some solid and some dashed, creating a sense of motion or a stylized musical staff. A blue rectangular box with a white border and a small white triangle at the bottom center contains the text 'Le contrat de travail contient'.

Le contrat de travail contient

Obligatoirement

- La nature du poste : artiste-musicien, violoniste, 1^{er} hautbois solo
- L'adresse du lieu de travail
- Les dates d'embauche et de fin
- Le montant et les modalités de la rémunération (salaire, avantages, défraiements)
- Période d'essai et de préavis (s'il y a lieu)

Facultativement

- Les horaires de travail
- Les remboursements de frais
- etc

Entrepreneur de spectacle : une profession réglementée

- L'emploi du CDDU n'est permis qu'aux employeurs disposant d'une « licence d'entrepreneur de spectacles » : c'est une profession réglementée comme beaucoup d'autres
- La licence est octroyée par la DRAC pour 3 ans à un titulaire personne physique pour le compte d'une structure (gérant d'une SARL, dirigeant d'association).
- 3 types de licence : 1- Exploitant de lieu / 2- producteur / 3- diffuseur



Le cas des enregistrements

L'enregistrement justifie aussi un contrat entre le musicien et le producteur



Le contrat traite des droits patrimoniaux de l'interprète sur l'enregistrement auquel il a participé (durée, destinations, conditions, rémunération)



Les sociétés de perception et de rémunération des droits gèrent « la rémunération équitable » des interprètes et producteurs d'enregistrements

La répartition équitable

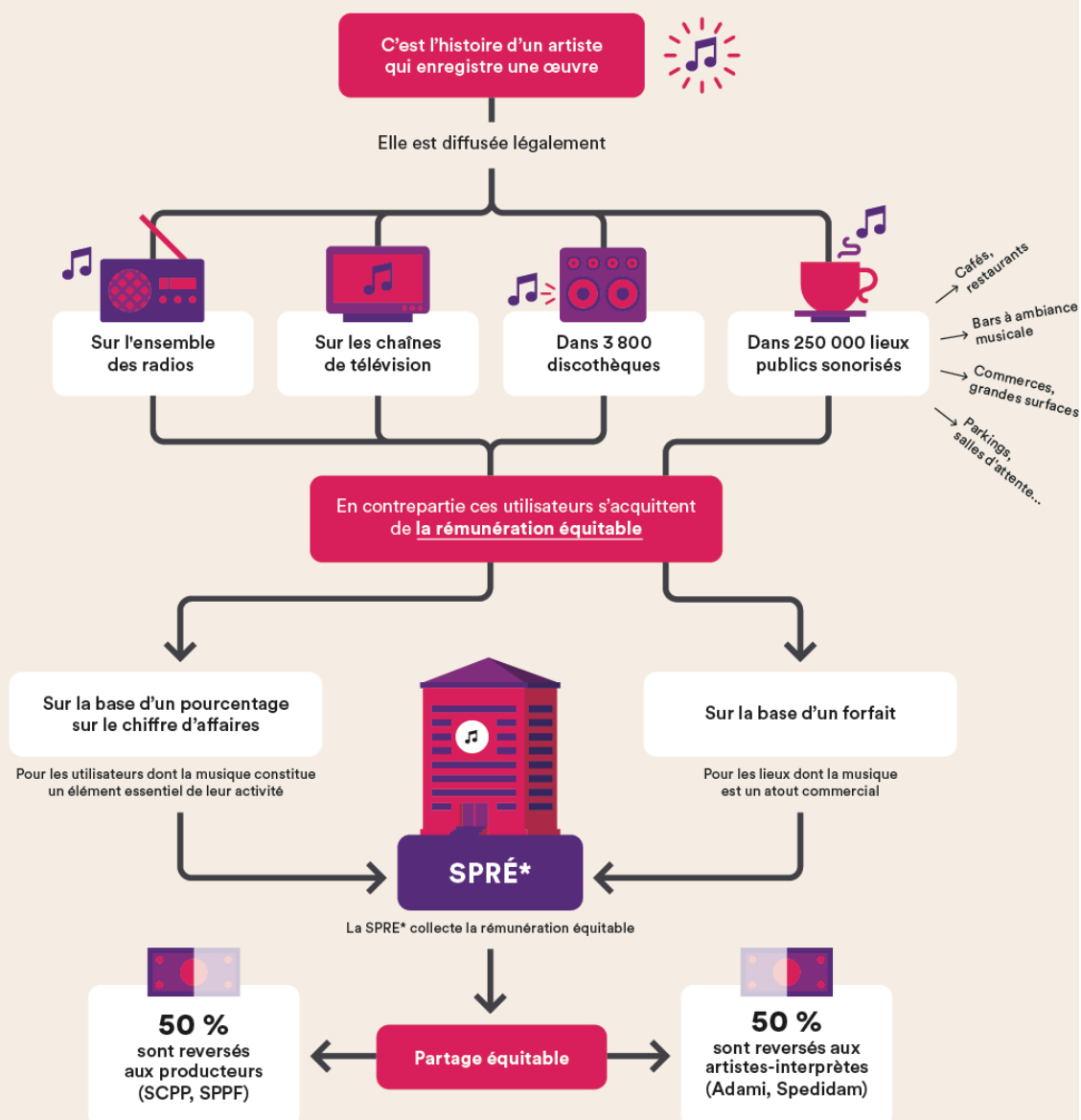
Un schéma pour bien comprendre

La répartition des droits voisins

QU'EST-CE QUE

La rémunération équitable ?

Une juste rémunération des artistes-interprètes et des producteurs pour la diffusion de la musique enregistrée.
La loi autorise la diffusion à la télévision, la radio et dans les lieux publics des disques du commerce en contrepartie du paiement de la « rémunération équitable ».



SACEM, ADAMI, SPEDIDAM : pour quoi ? Pour qui ?



- 116 000 auteurs-compositeurs français et étrangers (env. 8 millions d'œuvres)
- Missions : perception des droits d'auteur de ses adhérents auprès des utilisateurs et répartition auprès de ses adhérents ou ayants droit.



- 100 000 comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre et danseurs dont le nom figure sur l'étiquette ou au générique des œuvres audiovisuelles.
- Missions : perception et répartition des droits pour copie privée (sonore et audiovisuelle)

SACEM, ADAMI, SPEDIDAM : pour quoi ? Pour qui ? (suite)



La Société de perception et de distribution
des droits des artistes-interprètes de la
danse et de la musique

- 55 000 artistes-interprètes dont le nom ne figure pas sur l'étiquette ou au générique des œuvres audiovisuelles
- Missions : perception et répartition des droits pour copie privée (sonore et audiovisuelle)



Le musicien « free-lance »

Différents statuts

L'intermittence : c'est quoi ?

- Etre artiste est un métier / l'intermittence est un régime d'indemnisation du chômage
- Artiste ou technicien qui alterne fréquemment périodes courtes de travail et de chômage avec des employeurs multiples
- L'intermittent bénéficie d'une indemnisation du chômage très spécifique, soumise à conditions
- Un statut mouvant

L'intermittence en pratique

- Pour obtenir l'ARE, l'intermittent du spectacle doit justifier avec ses AEM avoir travaillé 507 heures :
 - au cours des 319 jours précédant l'inscription pour les artistes
 - au cours des 304 jours précédant l'inscription pour les techniciens
- Sont comptabilisées :
 - congé de maternité, d'adoption, d'accident du travail ou de trajet hors du contrat de travail, à raison de 5 heures par jour
 - formation non rémunérée par l'Assurance chômage, dans la limite de 338 heures
 - pour les artistes, les ouvriers et techniciens, heures d'enseignement dispensées auprès d'un établissement agréé, dans la limite de 70 heures
- Le montant de l'allocation est calculé à partir d'un montant de base modulé avec un taux horaire. Celui-ci dépend du nombre d'heures effectué sur la période de référence et du montant des cachets (dans un plafond)
- Ces critères réunis ouvrent droit à 243 jours (8 mois) d'indemnisation. Une fois épuisé il faut demander un « recalcul » sur les 319 jours précédents, etc.
- En cas de travail simultanément, Pôle emploi décale les paiements en fonction des heures travaillées sur le mois. Chaque mois, un nombre de jours non indemnisés pour cause de travail et calculé avec l'actualisation, qui ne correspond pas aux « vrais » jours travaillés. Le reste est indemnisé.

Le musicien et la micro-entreprise

Deux situations compatibles en théorie et sous conditions :

- Être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles
- Ne pas exercer la même activité en tant que salarié
- Renoncer au régime d'intermittence
- Réserver sa micro-entreprise à une activité complémentaire



Je cachetonne à
l'étranger

Je vis en
France et je
cachetonne à
l'étranger

Je travaille à l'étranger pour un employeur français

- Mieux vaut avoir une carte d'assurance maladie européenne
- mon employeur demande pour moi un formulaire A1

Je travaille à l'étranger pour un employeur étranger (UE)

- Je dois demander à ma caisse d'assurance maladie un formulaire A1

Le Formulaire A1 atteste de mon inscription à la Sécurité sociale dans un des pays de l'UE

- Il permet d'éviter de verser deux fois les cotisations sociales : en France et dans le pays d'emploi

Travail à l'étranger et impôts

- Quand je travaille à l'étranger pour un employeur français, mon revenu est considéré comme de source française : déclaration des revenus perçus en France (décla 2042)
- Quand je travaille pour un employeur étranger : mon revenu est considéré comme de source étrangère : déclaration des revenus de source étrangère (décla 2047)
- Les conventions conclues entre la France et la plupart des pays du Monde prévoient un mécanisme de retenue à la source, pour éviter la double imposition

Travail à l'étranger et intermittence

- Pour les artistes, il est possible de faire valoir les jours travaillés auprès d'un employeur étranger dans le calcul du régime d'intermittence
 - Dans le cas du détachement, les heures sont comptabilisées par Pôle Emploi comme si elles avaient lieu en France
 - Dans le cas de l'expatriation, il faut demander à l'employeur étranger le formulaire U1 à remettre à Pôle Emploi
 - Dans tous les cas, formulaire A1, CEAM et information de Pôle Emploi au-delà de 7 jours s'imposent



La paye du musicien

La fiche de paye



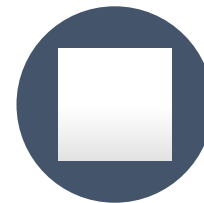
LES
CONVENTIONS
COLLECTIVES



HEURES,
CACHETS,
SERVICES



L'ABATTEMENT
POUR FRAIS
PROFESSIONNELS

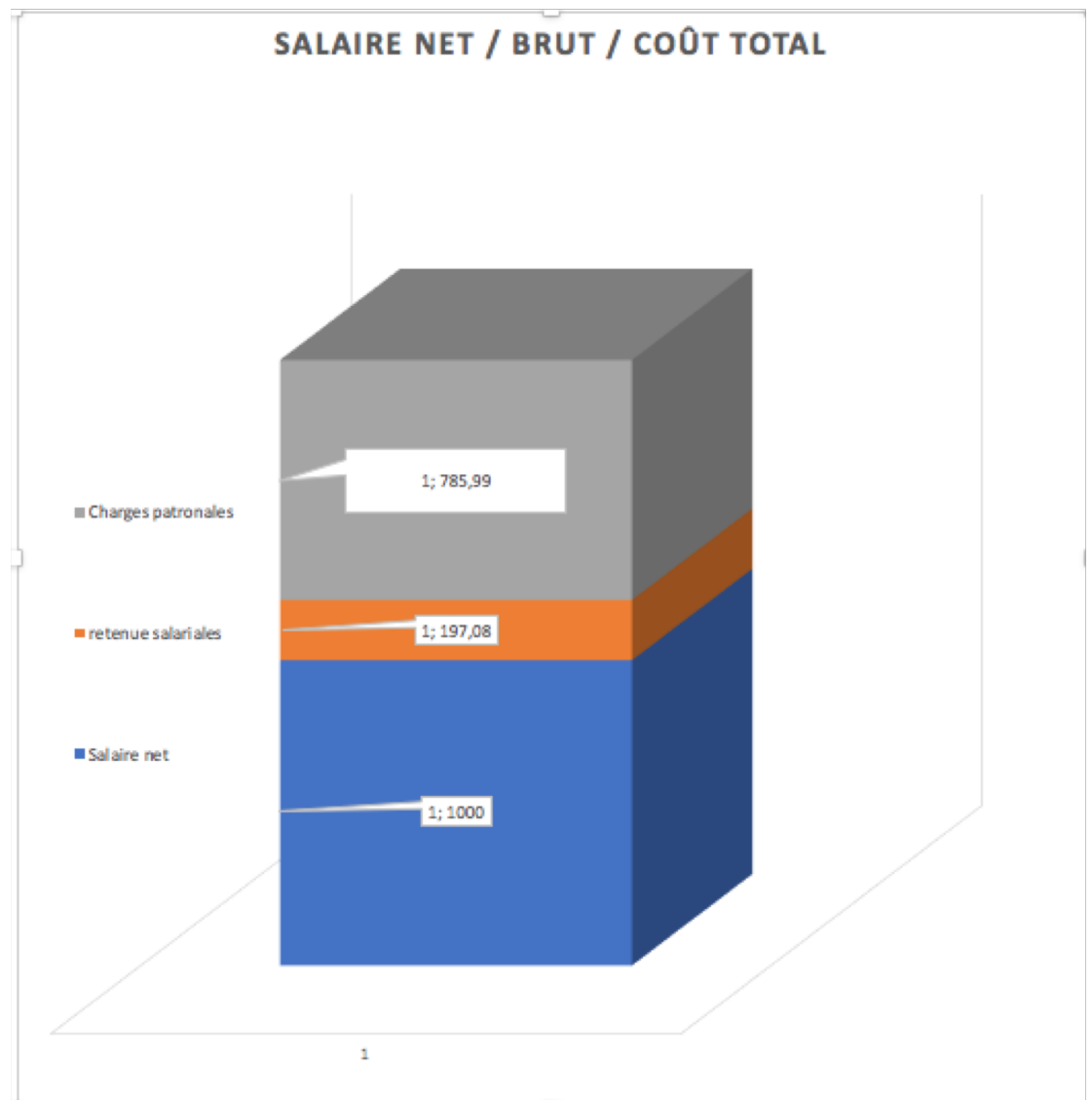


SALAIRE BUT /
SALAIRE NET



COTISATIONS
SALARIALES /
COTISATIONS
PATRONALES

- COTISATIONS SALARIALES / COTISATIONS PATRONALES



Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr

Exemple de paye « artiste musicien »

- Le salaire brut, les termes du contrat de travail, la convention collective applicable, le cas particulier du salarié vont permettre de calculer la paye
- Au salaire brut sont retirées des cotisations salariales. Elles sont calculées selon des taux fixés par les accords entre salariat et patronat du secteur, avec application ou non de l'abattement. Salaire brut – cotisations salariales = salaire net
- Par ailleurs, l'employeur verse des cotisations « charges » patronales. Salaire brut + cotisations patronales = coût employeur



Les règles du cachetonneur

Réussir la relation employeur / employé

Ce que vous êtes en droit d'attendre

- En amont de la production et par écrit: la confirmation claire de votre engagement, les dates, les horaires de travail, les partitions avec suffisamment d'avance pour travailler, le montant de votre salaire, les conditions de travail (voyages, hébergements, repas, instruments), le respect de l'engagement pris. Même s'il n'est pas écrit, il y a déjà contrat.
- Pendant la production : un contrat de travail écrit (concerts ET enregistrements), une feuille Spedidam, le respect du temps de travail légal, des informations claires sur les éventuels changements, le respect des engagements
- Après la production : un bulletin de salaire, une AEM, un certificat Congés spectacles, le paiement du salaire, le remboursement des frais

Ce que l'employeur est en droit d'attendre

- En amont de la production : la réponse à sa sollicitation, l'acceptation claire de l'engagement, un échange fluide des informations
- Pendant la production : la ponctualité, la préparation
- Après la production : la transmission des justificatifs, la restitutions des partitions, du matériel